

# Sécurité publique

Rapport annuel  
**2014–2015**

**Sécurité publique**  
**Rapport annuel 2014-2015**

Province du Nouveau-Brunswick  
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-0920-3 (imprimée)  
ISBN 978-1-4605-0922-7 (en ligne)

ISSN 1702-6253 (imprimée)  
ISSN 2369-3983 (en ligne)

10467 | 2015.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## ***Lettres d'accompagnement***

### **Du ministre à la lieutenant-gouverneure**

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau  
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Stephen Horsman  
Ministre et solliciteur général

---

### **Du sous-ministre au ministre**

L'honorable Stephen Horsman  
Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Johanne C. Bray, c.r.  
Sous-ministre



# Table des matières

Message du ministre . . . . .	1
Message de la sous-ministre . . . . .	2
Priorités stratégiques . . . . .	3
Faits saillants . . . . .	4
Mesures du rendement. . . . .	5
Survol des opérations du Ministère . . . . .	11
Présentation générale de la Division et faits saillants . . . . .	12
Division des services communautaires, correctionnels et généraux . . . . .	12
La Direction de l'excellence du rendement. . . . .	13
Division de la sécurité publique et des services d'urgence . . . . .	14
Direction générale des initiatives en matière de sécurité. . . . .	15
Division des services de sécurité . . . . .	16
Information financière . . . . .	18
Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire - État de la situation par poste primaire . . . . .	18
Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire - État de la situation par programme. . . . .	19
Tableau 3 : Recettes au compte ordinaire - État de la situation par source . . . . .	20
Tableau 4 : Dépenses aux comptes à but spécial - État de la situation par programme . . . . .	20
Tableau 5: Organisme de service spécial (Services d'inspection technique) . . . . .	21
Résumé des activités de recrutement. . . . .	22
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	23
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	25
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	26
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	26
Annexe A : Données relatives aux ressources humaines . . . . .	27
Annexe B : Renseignements statistiques. . . . .	28



# Message du ministre

Tout au long de l'exercice 2014-2015, le ministère de la Sécurité publique a poursuivi l'élaboration et la prestation de programmes et de services de qualité pour améliorer la sécurité de la population du Nouveau-Brunswick et de la province, et a travaillé fort pour faire face avec diligence aux pressions financières persistantes.

Malheureusement, on gardera de l'année 2014 le douloureux souvenir de la perte tragique des gendarmes David Ross, Fabrice Gevaudan et Douglas Larche de la GRC, tués dans l'exercice de leurs fonctions, au service des citoyens de Moncton. Cet événement dramatique nous rappelle vivement le courage et le sacrifice dont font preuve chaque jour les hommes et les femmes de nos services policiers partout dans la province dans le cadre de leur travail pour servir et protéger nos amis, nos familles et nos collectivités. À ces personnes remarquables se joint un groupe plus vaste de premiers intervenants hautement dévoués et capables, qui travaillent sans relâche au nom de la population du Nouveau-Brunswick. Notre ministère a le grand privilège et est fier de travailler avec eux tous les jours. J'admire le dévouement de tous les premiers intervenants et j'en suis fier. Je les remercie du rôle crucial qu'ils jouent pour faire du Nouveau-Brunswick un endroit merveilleux où vivre et élever une famille.

Nous nous attendons, en ce début de 2015, à devoir relever de nombreux défis, dont le plus sérieux est notre situation financière. En conséquence, le Ministère travaille avec ardeur pour atteindre les objectifs de la révision stratégique des programmes par une analyse détaillée des programmes et des services, et par des consultations auprès d'intervenants. Nos succès à ce jour me permettent d'affirmer que nous allons relever ces défis tout en continuant d'offrir les programmes et les services de qualité qui assurent la sécurité de la population du Nouveau-Brunswick.



L'honorable Stephen Horsman  
Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général

# Message de la sous-ministre

C'est avec grand plaisir que je vous communique ce 15e rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

La sécurité publique est un aspect fondamental de toute société prospère. Il est essentiel de s'assurer que les gens se sentent en sécurité, parce que les particuliers et les familles veulent vivre là où il existe un climat de stabilité et des services qui attirent les investissements d'entreprises et l'aménagement résidentiel. À cet égard, notons que le Nouveau-Brunswick continue d'afficher un des taux de criminalité les plus bas parmi les provinces. Nous en sommes fiers et poursuivons nos efforts pour accroître la sécurité de toutes nos collectivités afin d'assurer le développement et la croissance pendant de nombreuses générations.

Dans le cadre des efforts que nous déployons sans cesse pour garantir l'excellence de notre prestation de services et l'amélioration continue, le personnel du Ministère continue à travailler en vue de bâtir de fortes collectivités résilientes. Voici quelques exemples d'initiatives que nous avons entreprises en 2014-2015 :

- Nous avons offert à quelque 700 policiers de première ligne partout au Nouveau-Brunswick une formation sur un outil normalisé d'évaluation du risque de violence familiale (ODARA), qui peut être appliqué dans des situations de violence conjugale ou de violence entre partenaires intimes.
- Nous avons lancé une nouvelle infrastructure de technologie à l'appui du programme des véhicules à moteur.
- Nous avons mis en œuvre, à l'échelle de la province, un modèle amélioré de déjudiciarisation pour les jeunes et les adultes.
- Nous avons renouvelé pour une période de cinq ans les ententes de prestation de services 911 avec les six centres municipaux de prise d'appels pour la sécurité du public.
- Nous avons continué à publier notre bulletin électronique trimestriel, Le Puits au trésor, qui vise à fournir de l'information sur la santé et le mieux-être aux employés du Ministère.

Ce ne sont que quelques-unes des réalisations dignes de mention qui sont soulignées dans le rapport annuel. Le succès du Ministère dépend du talent et du dévouement de ses employés, ainsi que du soutien de nos nombreux partenaires au Nouveau-Brunswick.

En tant qu'organisation, nous sommes extrêmement fiers de nos contributions des 15 dernières années, et nous nous réjouissons à l'idée de continuer à travailler ensemble pour assurer la sécurité et la protection des Néo-Brunswickois et de leurs collectivités.



Johanne C. Bray, c.r.  
Sous-ministre



# Priorités stratégiques

## Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

1. **Plus d'emplois** – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité financière** – Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit pour élever une famille** – Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** – Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes

# Faits saillants

**Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le ministère de la Sécurité publique s'est harmonisé avec les priorités stratégiques en se penchant sur les points suivants :**



L'adoption d'un cycle de planification intégrée des activités qui comporte une orientation stratégique, la planification du travail, l'établissement d'un budget, l'évaluation du rendement et un cadre de responsabilisation.



La mobilisation de plus de 500 employés du Ministère à des assemblées régionales afin de cerner les défis organisationnels, soit des obstacles à l'engagement des employés, et de proposer d'éventuelles solutions. L'entente à laquelle nous sommes arrivés a joué un rôle important dans l'élaboration d'une stratégie quinquennale qui nous servira de base pour établir la priorité des efforts du ministère à l'avenir.



La mise en œuvre du système automatisé En alerte, qui permet de diffuser des alertes au public sur les stations de radio et de télévision de la province lors de situations d'urgence.



L'adoption de 16 modifications de lois, de règlements et de politiques, entre autres des modifications à la *Loi sur les véhicules à moteur* qui proposent un programme de permis de conduire progressif pour les motocyclettes, ainsi que des règlements permettant aux agriculteurs de transporter les produits d'un autre agriculteur aux fins de production agricole.



La mise sur pied de trois programmes d'aide financière en cas de catastrophe pour porter assistance aux familles et aux entreprises après les inondations du printemps, les dégâts causés par la tempête tropicale Arthur, et les pluies abondantes du mois de décembre.



L'élargissement du programme de plaques d'immatriculation pour anciens combattants afin que le programme inclue les plaques d'immatriculation pour motocyclettes.



# Mesures du rendement

Le schéma stratégique permet ensuite d'élaborer un cadre déclinant la stratégie de l'organisation en un ensemble d'objectifs et de mesures du rendement. Ainsi, le Ministère est à même de mesurer ses progrès pour atteindre ses objectifs. Ils ne reflètent pas toutes les activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt les domaines stratégiques dans lesquels il doit concentrer ses efforts d'amélioration.

<b>Responsabilité financière</b>	<b>Mesures</b>
Réduire les dépenses	Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles
Accroître les revenus provenant d'autres sources que les amendes	Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles
Éliminer le gaspillage et la duplication	Économies réalisées grâce à l'amélioration continue
<b>Meilleur endroit pour élever une famille</b>	<b>Mesures</b>
Favoriser la résilience	Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour
<b>Gouvernement intelligent</b>	<b>Mesures</b>
Améliorer l'engagement des employés	Nombre total de jours de congé de maladie payés réduit au sein du ministère

# Responsabilité financière

## Objectif de la mesure

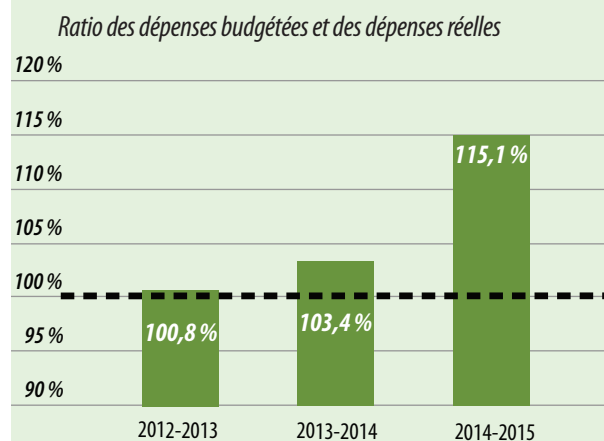
*Réduire les dépenses.*

## Mesure

*Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles.*

## Description de la mesure

Le rapport mesure si le Ministère excède ou sous-utilise le budget. Il sera supérieur à 100 % lorsque les dépenses dépassent le budget et inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont inférieures au budget.



## Rendement général

Les dépenses brutes réelles, qui incluent 19,9 millions de dollars en réparations à la suite de trois désastres ayant donné droit à une aide financière en cas de catastrophe et 3 millions de dollars en coûts engagés par la GRC relativement à la fusillade de Moncton, en 2014, ont dépassé le budget prévu de 22,8 millions de dollars.

Sans ces dépenses, le Ministère aurait pu prévoir un budget équilibré.

— — — — — Cible : 100,0 %  
Réal : 115,1 %

## Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur permet d'évaluer si le Ministère s'en tient au budget des dépenses établi au début de l'exercice financier. Il indique si le Ministère est en mesure de mettre en œuvre et de gérer les différentes décisions budgétaires qui font partie intégrante de son plan budgétaire des dépenses, même si certaines variables seront hors du contrôle du gouvernement (modifications comptables, inondations, etc.).

## Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

- Le Ministère a atteint ou dépassé ses objectifs de réduction dans les domaines de l'attrition, des gains d'efficacité dans les programmes communautaires, de l'amélioration des processus, de l'approvisionnement, des coûts des véhicules, et des frais de voyage et de téléphone.
- Le Ministère a réalisé des économies supplémentaires dans les services communautaires, les établissements correctionnels et les services généraux grâce au resserrement des dépenses.

# Responsabilité financière

## Objectif de la mesure

Accroître les revenus provenant d'autres sources que les amendes.

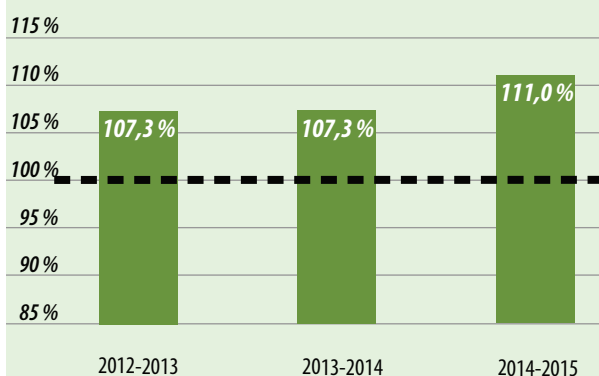
## Mesure

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.

## Description de la mesure

Les objectifs sont fixés de façon qu'il soit possible de générer les recettes prévues dans le budget 2014-2015, mais en fonction du rendement récent.

*Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles*



## Rendement général

Les recettes réelles générées ont dépassé le budget prévu de 17,5 millions de dollars, principalement en raison des fonds reçus du gouvernement fédéral dans le cadre de trois programmes d'aide financière en cas de catastrophe.

--- Cible : 100%  
Réel : 111%

## Raison d'être de cette mesure?

Ces ratios donnent une indication du niveau de rendement, c'est-à-dire de l'ampleur de l'écart entre le rendement réel et le rendement budgété, et révèlent si le rendement réel est favorable ou défavorable.

## Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont aidé le Ministère à dépasser son objectif :

- Les fonds reçus du gouvernement fédéral dans le cadre de programmes d'aide financière en cas de catastrophe pour les inondations du printemps, la tempête tropicale Arthur et les pluies abondantes du mois de décembre ont grossi les recettes de 14 millions de dollars.
- L'augmentation des droits d'immatriculation et de permis en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* en octobre 2012 ainsi qu'une augmentation du volume ont généré 3,5 millions de dollars supplémentaires.

# Responsabilité financière

## Objectif de la mesure

*Éliminer le gaspillage et la duplication.*

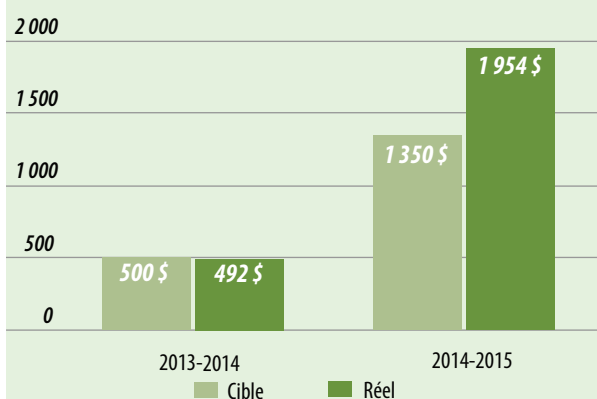
## Mesure

*Économies réalisées grâce à l'amélioration continue.*

## Description de la mesure

Cette mesure cible des économies (notamment des activités productives de recettes, l'évitement et la réduction des coûts de base) découlant des activités menées selon la méthode Lean Six Sigma.

*Économies réalisées grâce à l'amélioration continue (000 \$)*



## Rendement général

Les 16 projets Lean Six Sigma entrepris et les 86 activités de recherche du gaspillage menées par les employés ont permis de réaliser des économies d'environ 2 millions de dollars.

## Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure cible les économies possibles grâce aux projets Lean Six Sigma et aux efforts d'amélioration continue connexes.

Bien que le ministère ait l'intention d'améliorer la qualité, le fait de mettre l'accent sur des objectifs d'économies lui garantit d'obtenir de ses projets la meilleure valeur financière possible. L'objectif consiste à générer des revenus, à économiser et à éviter des coûts dans le cadre de projets, d'activités de recherche du gaspillage et d'autres initiatives d'amélioration.

## Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a adopté un plan d'amélioration continue annuel dans lequel il se fixe une orientation, des objectifs, des attentes et des cibles pour les activités d'amélioration à tous les niveaux.

Le Ministère a lancé 20 projets d'amélioration et en a achevé 16. Parmi les réalisations notables du Ministère, mentionnons une réduction des coûts d'exploitation interne à la GRC (786 000 \$), une réduction supplémentaire du coût des repas dans les établissements correctionnels (133 000 \$), des réductions des effectifs grâce à des réductions de la charge du travail (280 000 \$) et des économies de coûts provenant de 86 activités de recherche du gaspillage menées par les employés (638 000 \$). De nombreux autres projets ont aidé les gestionnaires et les équipes à simplifier les processus internes et à améliorer la prestation des services.

# Meilleur endroit pour élever une famille

## Objectif de la mesure

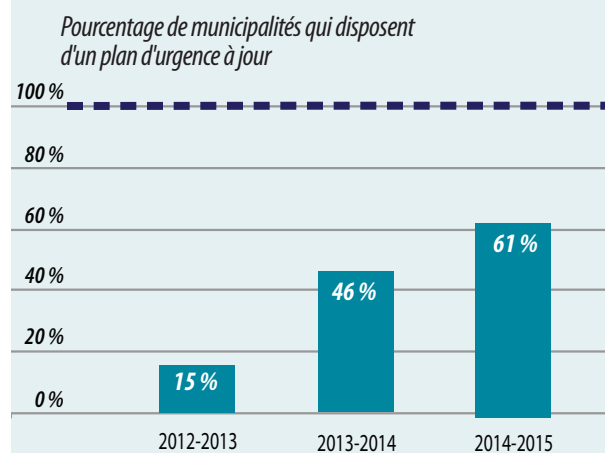
Favoriser la résilience.

## Mesure

Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour.

## Description de la mesure

L'achèvement des plans d'urgence municipaux est un indicateur clé de l'état de préparation général aux situations d'urgence au sein de la province.



## Rendement général

Les activités successives au début de la présente année civile ont ralenti les progrès. On s'attend à ce que les pourcentages s'améliorent à l'été et à l'automne.

— — — — — Cible : 100%  
Réal : 61%

## Raison d'être de cette mesure?

La *Loi sur les mesures d'urgence* exige que chaque municipalité prépare un plan d'urgence et des accords d'aide mutuelle, puis qu'elle les soumette à l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) du Nouveau-Brunswick aux fins d'examen. Afin de formuler adéquatement des stratégies d'intervention en cas d'urgence, l'OMU doit avoir une indication précise du degré de la planification municipale, y compris des capacités locales et des ressources disponibles. De tels indicateurs fourniront des renseignements sur le caractère adéquat et actuel des plans d'urgence locaux ainsi que sur leur état d'achèvement.

Les plans municipaux sont à divers stades d'achèvement. Un bon nombre doit être revu à des fins de modification et de mise à jour. En ce qui concerne les collectivités rurales nouvellement constituées, il est nécessaire de dresser un tout nouveau plan d'urgence. L'OMU a reçu certains plans municipaux au fil des ans, mais, à l'heure actuelle, seulement 61 % sont à jour et rendent compte des capacités actuelles, tandis que le reste est toujours au stade de l'élaboration.

## Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les coordonnateurs de la gestion régionale des urgences de l'OMU se sont vus confier la tâche de formuler des recommandations aux municipalités et d'aider ces dernières à mettre la touche finale à leur plan d'urgence. Chaque coordonnateur de la gestion régionale des urgences est tenu d'entrer en communication avec les collectivités et de leur rendre visite pour leur présenter un plan de travail mensuel leur fournissant les conseils et l'aide nécessaires à l'achèvement de leur plan en temps opportun. Nous avons fait des progrès importants dans la dernière année et plusieurs autres plans municipaux ont été achevés. Afin de souligner l'importance de la préparation des municipalités aux urgences et de la planification des mesures d'urgence, le directeur de l'OMU et le Ministre ont tous les deux correspondu directement avec le maire et le conseil de chaque collectivité pour leur rappeler leurs obligations aux termes de la Loi sur les mesures d'urgence, et leur donner une date limite pour l'achèvement de leur plan. Cette initiative a porté ses fruits, et toutes les collectivités indiquent maintenant qu'elles sont encouragées à fournir les efforts nécessaires pour achever leur plan et le faire accepter par leur conseil.

# Gouvernement intelligent

## Objectif de la mesure

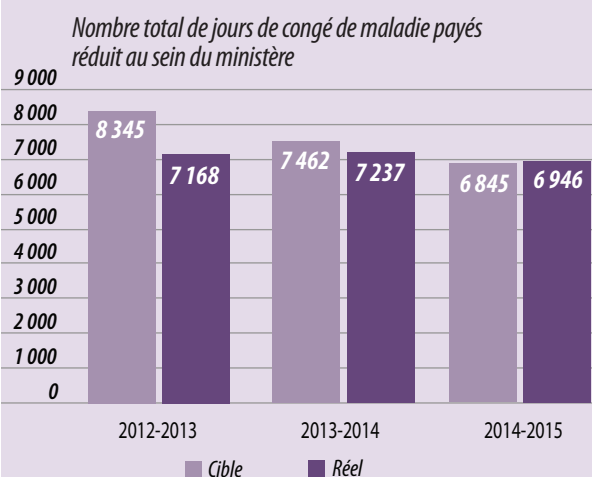
Améliorer l'engagement des employés.

## Mesure

Nombre total de jours de congé de maladie payés réduit au sein du ministère.

## Description de la mesure

Les objectifs sont fixés de façon qu'il soit possible de réduire le nombre de jours de congé de maladie utilisés de 20 % par rapport à l'année de référence 2011-2012 du projet triennal.



## Rendement général

Diminution de 19,9 % du nombre de jours de congé de maladie utilisés de 2011-2012 à 2014-2015

## Raison d'être de cette mesure?

Les congés de maladie sont une sorte d'assurance qui protège les employés contre la perte de salaire lorsqu'ils sont incapables de se présenter au travail en raison d'une maladie ou d'une blessure. Le Ministère souhaite que nous ayons tous des congés de maladie en banque lorsque nous en avons besoin.

Le Ministère valorise la contribution de ses employés, alors lorsqu'un d'entre eux est absent pour quelque raison que ce soit, sa contribution est regrettée. Le Ministère reconnaît que certaines absences sont inévitables. C'est pourquoi la gestion de l'assiduité n'a pas pour objectif d'éliminer entièrement l'absentéisme ou d'encourager les employés à se présenter au travail lorsqu'ils sont malades. L'objectif est plutôt de réduire les absences évitables, d'aider les employés qui ont de la difficulté à faire preuve d'assiduité au travail et d'essayer d'avoir une main-d'œuvre productive et en santé.

## Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Tous les gestionnaires et dirigeants du Ministère ont dû assister à une séance d'orientation sur le programme d'aide aux employés et à leur famille de la Croix Bleue et ont reçu une formation sur le Programme d'assiduité au travail.

Le Ministère et le ministère des Communautés saines et inclusives ont lancé des séances de formation destinées aux gestionnaires et dirigeants sur le modèle de santé mentale CAA (compétence, autonomie et appartenance sociale) qu'ils ont combinées avec les ateliers pratiques Outils de mobilisation offerts par la Communauté nationale des gestionnaires du gouvernement du Canada.



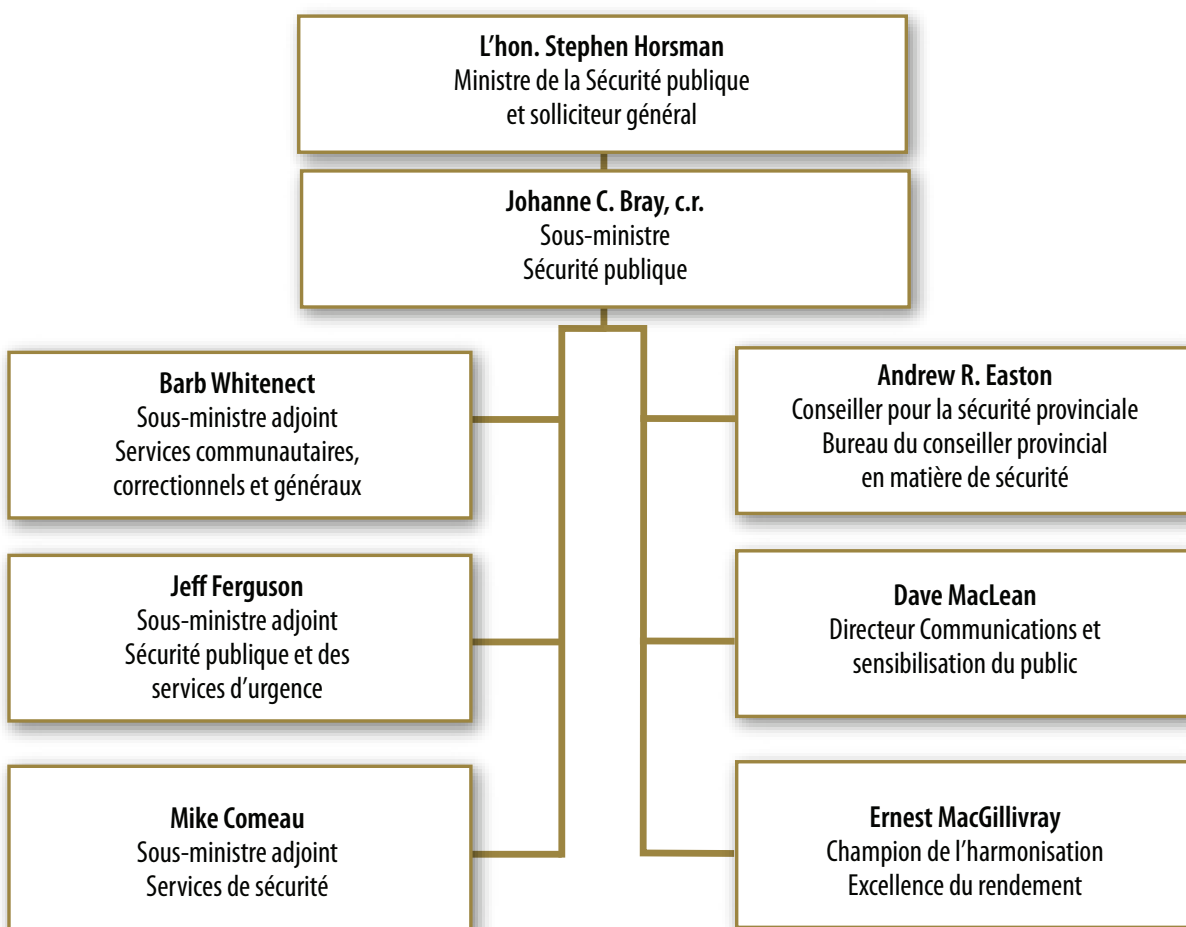
# Survol des opérations du Ministère

Le ministère de la Sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche globale et intégrée concernant les responsabilités en matière de sécurité publique. Le Ministère s'efforce d'offrir des programmes et des services de qualité qui améliorent la sécurité et la protection des Néo-Brunswickois et de leurs collectivités.

L'énoncé de mission du ministère est : *Travaillons ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité.*

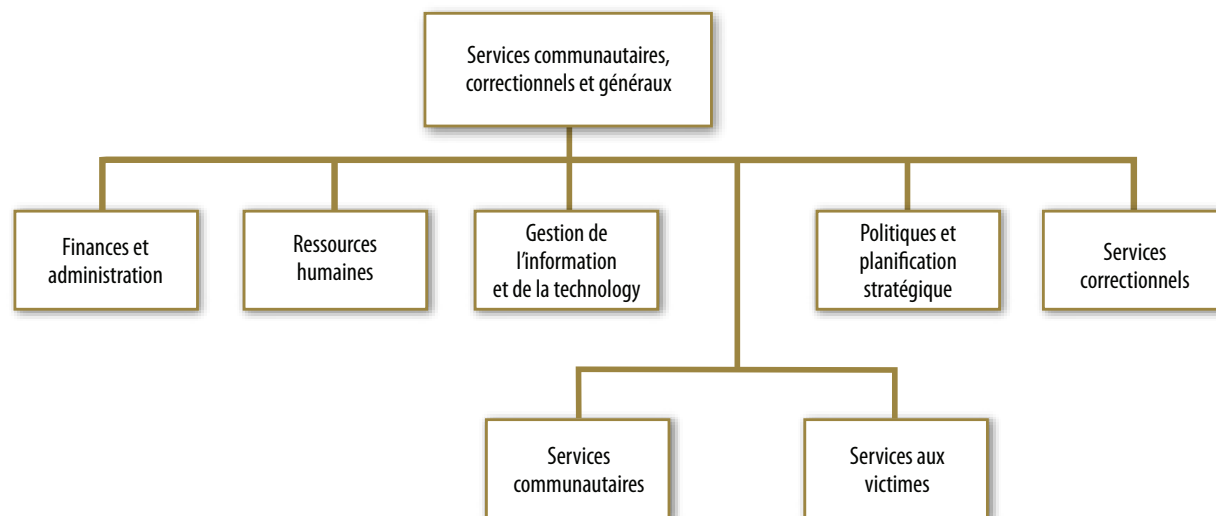
Le Ministère employait 925 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée. Cet effectif se composait de 937 employés lors de l'exercice précédent.

## Organigramme des échelons supérieurs



# Présentation générale de la Division et faits saillants

## Division des services communautaires, correctionnels et généraux



La Division des services communautaires, correctionnels et généraux a la responsabilité de veiller à la sécurité de la société en fournissant des services aux contrevenants, en assurant la garde et la surveillance des personnes qui sont placées sous garde ou qui purgent une peine d'emprisonnement imposée par le tribunal, au moyen de services institutionnels et communautaires, en offrant des services aux victimes d'actes criminels, ainsi qu'en coordonnant et en assurant la prestation de services intégrés en collaboration avec les intervenants et partenaires. Il lui incombe également de fournir une orientation globale en matière de politiques et des services de soutien administratif et de planification relativement à tous les programmes du Ministère..

La **Direction des finances et de l'administration** fournit au Ministère un cadre financier général. On fait appel à tous les gestionnaires et on se sert d'analyses financières, de services de comptabilité et de prévisions des dépenses et des recettes pour assurer une prestation des programmes de qualité, à coûts raisonnables, ainsi que pour assurer la conformité avec les exigences de lois, de règlements, et de lignes directrices établies en matière de finances et d'approvisionnement. Les services offerts comprennent également le maintien des communications avec les organismes centraux sur les questions financières ainsi que la coordination du processus budgétaire, la fourniture de services de soutien administratif, entre autres sur le plan des télécommunications, des achats, de la coordination des services de traduction, des services postaux, des

### FAITS SAILLANTS

- La réalisation de 78 priorités sur les 105 établies dans le tableau de bord du Ministère a pu être suivie de près grâce à la structure de responsabilisation du Ministère.
- Accroissement de l'utilisation du processus électronique d'évaluation du rendement des employés de 9 %, ce qui représente un taux d'achèvement global de 85 %.
- Le modèle CAA (compétence, autonomie et appartenance sociale) a été présenté à 74 gestionnaires et chefs de file et une formation sur les outils de participation leur a été offerte.
- Le personnel du Ministère a pu assister à des séances d'information et d'orientation offertes dans le cadre du Programme d'aide aux employés et leur famille.

formulaires, de la gestion du parc de véhicules, de la gestion et de l'acquisition des stocks, ainsi que de l'entretien et de la rénovation des locaux.

La **Direction des ressources humaines** assure la prestation de programmes et de services stratégiques de ressources humaines et fournit des conseils dans les domaines de la dotation en personnel, du perfectionnement et de la mise en œuvre des politiques en vue d'attirer, de retenir, de perfectionner et de reconnaître le talent au sein du Ministère.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** assure le soutien et l'entretien des applications de gestion existantes du Ministère, offre des services de consultation relativement à la prestation de solutions technologiques et s'occupe de la gestion des dossiers et de l'information. En outre, à l'appui des objectifs opérationnels du Ministère, la Direction optimise les ressources technologiques, offre des services de gestion des risques et aide à assurer la conformité, à l'échelle du Ministère, à la politique de sécurité des systèmes d'information du gouvernement.

La **Division des politiques et de la planification stratégiques** fournit des conseils et des services d'information et d'analyse des politiques pour soutenir l'élaboration des projets de loi, la planification, les relations fédérales-provinciales-territoriales et le leadership relativement à l'élaboration, au maintien et à la gestion du cadre de responsabilisation du Ministère.

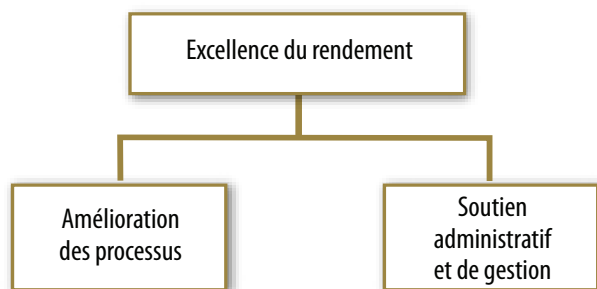
La **Direction des services correctionnels** offre des services de garde en milieu fermé au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick du Ministère, situé à Miramichi. Pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice, la garde en milieu fermé est utilisée en dernier recours, lorsque les tribunaux jugent que les sanctions communautaires et la garde en milieu ouvert ne sont pas appropriées.

Le GNB a la responsabilité de fournir des établissements correctionnels pour les contrevenants adultes condamnés à être incarcérés durant deux ans moins un jour et pour les personnes accusées qui sont jugées dangereuses ou qui présentent un risque sur le plan de la sécurité pendant qu'elles attendent leur procès ou l'audience d'immigration.

La **Direction des services communautaires** assure la sécurité communautaire en fournissant des programmes efficaces de surveillance des contrevenants au sein de la collectivité et en élaborant et promouvant des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes dans la prestation de services partout au Nouveau-Brunswick. La Direction est également responsable, par l'intermédiaire de bureaux régionaux, d'offrir des services correctionnels communautaires aux adultes et aux jeunes personnes afin d'assurer la supervision et la prestation de programmes de réadaptation aux accusés sous sentence dans la communauté. Elle offre des placements sous garde en milieu ouvert aux adolescents qui ont des démêlés avec la justice et qui ont besoin, selon le niveau de surveillance défini par un tribunal, d'un milieu de détention moins structuré et moins restrictif que celui offert dans un établissement de garde en milieu fermé. Elle administre aussi des programmes et soutient des services destinés à assister les victimes d'actes criminels qui viennent à l'attention du système de justice pénale.

## La Direction de l'excellence du rendement

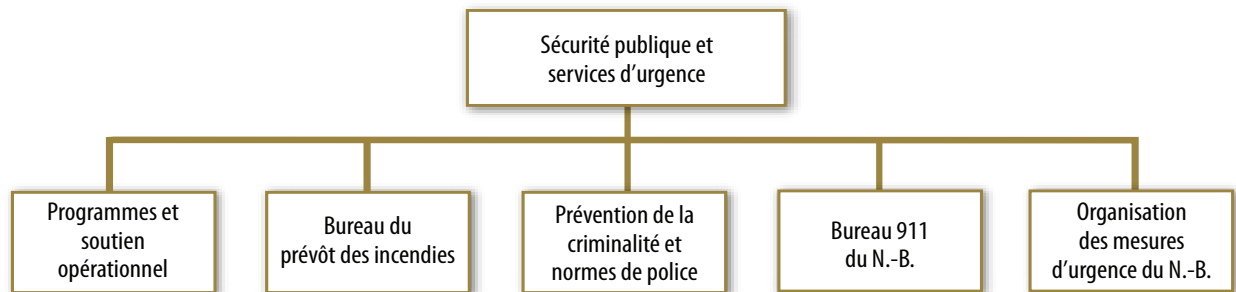
La Direction de l'excellence du rendement est responsable de l'administration d'un système officiel de gestion qui est en voie d'être mis en œuvre dans l'ensemble du GNB. Le Processus d'excellence du rendement vise à changer la culture du gouvernement et à modifier la façon dont il fonctionne, tout en assurant la valeur optimale des services pour les contribuables. Il établit une approche structurée pour gérer les stratégies, établir les priorités, planifier le travail et évaluer le rendement des employés et des équipes.



### FAITS SAILLANTS

- Environ 2 millions de dollars en économies et en évitement de coûts grâce à des activités d'amélioration continue.
- Environ 300 personnes formées pour mener des recherches du gaspillage.
- Réalisation de 86 recherches du gaspillage, qui représentent une économie de 638 000 \$.
- Publication de 50 articles discrets, produits d'information et activités de communication sur l'excellence du rendement.

# Division de la sécurité publique et des services d'urgence



La Division de la sécurité publique et des services d'urgence se compose de la Direction des programmes et du soutien opérationnel, du Bureau du prévôt des incendies, de la Direction chargée de la prévention de la criminalité et des normes de police, du Bureau 911 et de l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) du Nouveau-Brunswick. Les directions sont chargées de la rédaction des rapports d'incendie et des enquêtes sur les incendies dans la province, de la coordination de la protection civile et des opérations d'urgence provinciales, des normes de police provinciales et de la prévention du crime, des contrats de polices, de la gestion des services d'intervention en cas d'urgence 911 dans l'ensemble de la province et de l'élaboration et de la promotion des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes dans la prestation de services partout au Nouveau-Brunswick.

La **Direction des programmes et du soutien opérationnel** assure une gouvernance efficace et la reddition de comptes envers le public grâce à un rôle de leadership, à l'élaboration de politiques, à la planification, à la gestion des enjeux et à la prestation de conseils de spécialistes.

Le **Bureau du prévôt des incendies** veille à l'administration de la *Loi sur la prévention des incendies*, s'occupe de la prestation de programmes sur la prévention des incendies et la protection contre les incendies, et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie dans la province. Le Bureau surveille les tendances en matière d'incendie, les modifications apportées au *Code national du bâtiment* et au *Code national de prévention des incendies*, consulte les codes de la National Fire Protection Association et étudie les préoccupations croissantes en matière de sécurité-incendie avant de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales pour le service d'incendie dans l'ensemble. Le Bureau fait appel à de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie, mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies, ainsi

## FAITS SAILLANTS

- Renouvellement des ententes fédérales-provinciales en vue de la prestation de services de police améliorés pour certaines collectivités désignées des Premières Nations.
- Achèvement du plan de gestion des urgences des 12 régions du Nouveau-Brunswick.
- Élaboration et distribution de 50 000 bulletins Sécurité Incendie pour les enfants de la maternelle à la cinquième année.
- Création d'un poste de coordonnateur des matières dangereuses au Bureau du prévôt des incendies.
- Investissement dans des mises à niveau technologiques aux centres de prise d'appels pour la sécurité du public et au Bureau du service d'urgence 911 du N.-B. aux fins d'amélioration des services et des opérations.

que mettre en œuvre des programmes de prévention-incendie sous l'autorité du prévôt des incendies. Il s'agit de l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences impliquant des matières dangereuses pour le GNB.

La **Direction de la prévention de la criminalité et des normes de police** est responsable de faire du Nouveau-Brunswick un endroit idéal où élever une famille en prévenant et en réduisant la criminalité et la victimisation grâce à la coordination de services de police et de programmes fondés sur des données probantes efficaces. La Direction est responsable de trois domaines principaux : l'établissement et la promotion de politiques provinciales, de standards, d'ententes ainsi que la collaboration entre partenariats afin de garantir des services de police constants et normalisés

dans tout le Nouveau-Brunswick; la supervision des services de gestion des contrats et le soutien de la prestation des services de la GRC en vertu de l'Entente sur le service de police provincial ainsi que la gestion des ententes avec les municipalités et les districts de services locaux aux fins de la prestation des services de la GRC; la coordination de la planification et de la mise en œuvre des améliorations apportées à la politique et à la pratique relatives à la prévention de la criminalité visant à endiguer la criminalité en amont et à améliorer l'efficacité de la justice.

Le **Bureau 911** du N.-B. travaille en collaboration avec ses partenaires du domaine des télécommunications et les intervenants d'urgence afin de gérer de façon efficace et efficiente les services d'intervention en cas d'urgence 911 dans l'ensemble de la province. Le Bureau élabore, met

en œuvre et applique des normes, des politiques et des procédures opérationnelles pour assurer la qualité des services et des interventions lors de toutes les urgences lorsque des appels 911 sont reçus dans l'un des six centres de prise d'appels pour la sécurité du public du service 911 situés un peu partout au Nouveau-Brunswick.

L'**Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick** favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. L'organisation dirige la coordination des opérations d'urgence provinciales, fournit des ressources aux collectivités, aux municipalités et aux commissions de services régionaux et encourage l'adoption d'une approche coopérative et harmonisée des opérations afin de faciliter le partage des ressources et de l'information.

## Direction générale des initiatives en matière de sécurité

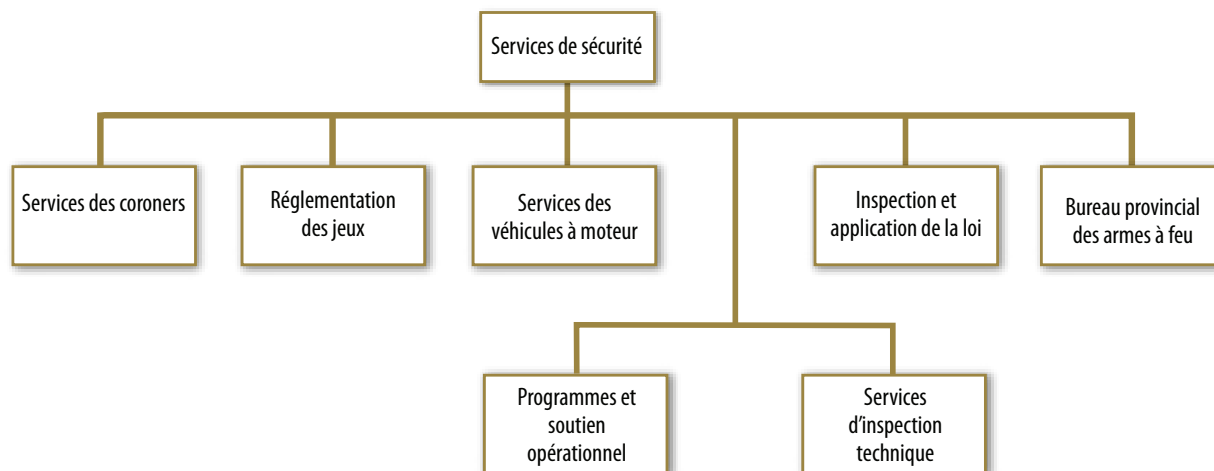


La Direction générale des initiatives en matière de sécurité fournit des conseils et des services en matière de sécurité relativement aux services, aux réseaux, aux installations, aux actifs et aux personnes de grande importance à risque élevé qui sont essentiels à la sécurité, à la sûreté et à l'économie du Nouveau-Brunswick dans les secteurs public et privé. Elle vise à canaliser les efforts dans différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés.

### FAITS SAILLANTS

- Nous avons franchi avec succès toutes les étapes clés de deux projets financés par le Centre des sciences pour la sécurité portant respectivement sur la question à savoir comment les chaînes d'approvisionnement des infrastructures essentielles sont touchées par des risques comme les menaces à la sécurité et les intempéries, et sur la façon dont les gouvernements et le secteur privé se partagent l'information.
- En réponse aux préoccupations accrues à l'égard de la sécurité, le comité de la sécurité du Nouveau-Brunswick a été relancé, de concert avec ses partenaires dans les domaines de la sécurité, du renseignement et de l'application de la loi. Le comité met l'accent sur une compréhension commune des menaces et l'amélioration de la capacité des organismes à collaborer lors d'événements qui touchent le Nouveau-Brunswick.

## Division des services de sécurité



La Division des services de sécurité offre des services de délivrance de permis, d'immatriculation, d'inspection et d'application de la loi qui rendent les routes, collectivités et sentiers hors route plus sûrs et garantit la sûreté, la sécurité et l'intégrité des industries de vente au détail et de services, notamment dans les domaines de l'alcool et de l'hébergement, du jeu, de la sécurité et des enquêtes privées, des vidéos et des jeux vidéo ainsi que des brocanteurs. La division offre de l'expertise dans les services d'électricité, de plomberie, d'ascenseurs, de chaudières, d'appareils à pression et d'inspection de sécurité-incendie. Par l'intermédiaire du Bureau du coroner en chef, la division enquête sur tous les décès soudains et inattendus afin de prévenir les décès dus à des causes non naturelles.

Le **Service des coroners** est un organisme indépendant de responsabilité publique chargé d'enquêter sur les décès. Responsable de l'étude de tous les cas de morts suspectes au Nouveau-Brunswick, le Service mène des enquêtes en fonction des exigences des lois ou dans l'intérêt du public et n'a aucun intérêt, quel qu'il soit, quant à l'issue de ces enquêtes. Le Service administre en outre le Comité d'examen des décès d'enfants et le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale.

La **Direction de la réglementation des jeux** s'occupe de l'enregistrement des casinos, des organismes sans but lucratif et des jeux de loterie vidéo, et des activités d'inspection et de conformité à cet égard, et délivre les licences et les permis pour divers autres programmes.

La **Direction des véhicules à moteur** assure la surveillance des normes de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules à moteur, fournit des précisions stratégiques et législatives au sujet de l'immatriculation des véhicules et s'occupe de la délivrance des permis de concessionnaires de véhicules, de l'administration d'un programme obligatoire d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et de l'administration

### FAITS SAILLANTS

- Nous avons terminé les activités liées à la délivrance des licences et aux inspections nécessaires pour que le nouveau Centre de divertissement Grey Rock puisse ouvrir ses portes.
- Nous avons achevé le travail de préparation pour la mise en œuvre le 1<sup>er</sup> avril 2015 du nouveau programme de permis de conduire progressif pour motocyclistes.
- Le Règlement d'application du code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles a été adopté.
- Nous avons terminé le travail de préparation pour l'intégration, dans la Section de l'inspection et de l'application de la loi, des programmes d'inspection et d'application de la loi de quatre autres ministères, prévue le 1<sup>er</sup> avril 2015.

du *Plan international d'immatriculation*, qui comporte l'immatriculation interterritoriale des véhicules utilitaires. Ce programme favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. La Direction administre également des programmes d'éducation et d'utilisation d'antidémarrateurs avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, qui sont financés par ces conducteurs.

La **Section de l'inspection et de l'application de la loi** est une unité non directe de services de police et d'application des lois chargée de fonctions d'éducation, d'inspection et d'application des lois en vertu des lois provinciales et fédérales. Les agents de la paix et les constables spéciaux qui œuvrent au sein de la Direction fournissent des services à l'industrie du transport routier, aux adeptes des véhicules hors route, aux automobilistes, aux divers titulaires de permis et aux Néo-Brunswickois.

Des services ayant pour but d'accroître la sécurité publique et de protéger les recettes du gouvernement sont offerts dans les domaines suivants : réglementation des alcools, application des lois sur les véhicules utilitaires, vérifications liées au Code national de sécurité, application des lois sur les véhicules hors route, inspections des véhicules à moteur, réglementation des jeux, vente de tabac aux mineurs, enquêtes relatives aux endroits sans fumée, sécurité des communautés et des voisinages et inspection, application des lois et questions liées à la délivrance de licences et de permis ayant trait aux films, aux vidéos et aux jeux vidéo, aux boissons restreintes, aux brocanteurs et à l'industrie des services de sécurité.

Le **Bureau provincial des armes à feu** favorise la sécurité des collectivités et protège les droits des propriétaires légitimes d'armes à feu en contrôlant la propriété, l'acquisition, le mouvement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration de la législation fédérale sur les armes à feu.

La **Direction des programmes et du soutien opérationnel** appuie la Division des services de sécurité en fournissant des services de recherche, d'analyse, d'orientation et d'élaboration de politiques et de programmes.

La **Direction des Services d'inspection technique** est un organisme de service spécial (OSS) responsable de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs et des manèges. L'organisme se charge également d'approuver les plans et d'effectuer des inspections relatives à la sécurité et à la prévention des incendies.

Ses activités comprennent l'élaboration de mesures législatives sur la sécurité, l'établissement de normes, l'examen des plans, l'homologation du matériel, les audits de systèmes qualité, la délivrance des permis d'installation et d'exploitation, les inspections, le contrôle de la conformité, la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé. Ces services ont pour but de s'assurer que les systèmes électriques, mécaniques et pressurisés potentiellement dangereux ne posent pas de risques indus au public et que ces systèmes potentiellement dangereux sont installés par des gens de métier qualifiés titulaires d'une licence ou d'un permis. Ils visent également à minimiser les risques d'incendie grâce à l'examen des plans et à des inspections. Ces services ont pour but de s'assurer que les systèmes électriques, mécaniques et pressurisés potentiellement dangereux ne posent pas de risques indus au public et que ces systèmes potentiellement dangereux sont installés par des gens de métier qualifiés titulaires d'une licence ou d'un permis. Ils visent également à minimiser les risques d'incendie grâce à l'examen des plans et à des inspections.

# Information financière

## Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par poste primaire

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services personnels	50 627 271	2 532 454	53 159 725	51 985 888	(1 173 837)
Autres services	89 408 105	2 930 000	92 338 105	97 815 051	5 476 946
Fournitures et approvisionnement	3 121 238	-	3 121 238	4 006 697	885 459
Biens et matériel	365 968	-	365 968	199 714	(166 254)
Contributions et subventions	3 882 418	-	3 882 418	3 304 163	(578 255)
Frais de la dette et autres frais	-	-	-	18 396 965	18 396 965
Contre-recouvrements	(1 937 000)	-	(1 937 000)	(1 985 120)	(48 120)
<b>Total</b>	<b>145 468 000</b>	<b>5 462 454</b>	<b>150 930 454</b>	<b>173 723 358</b>	<b>22 792 904</b>

Le Ministère a dépassé son budget de 22 792 904 \$ en raison des réparations effectuées dans le cadre du programme d'aide financière en cas de catastrophe à la suite des inondations du printemps 2014, de la tempête tropicale Arthur en juillet 2014, des pluies abondantes de décembre 2014, et en raison des coûts des services de police liés à la fusillade de Moncton.

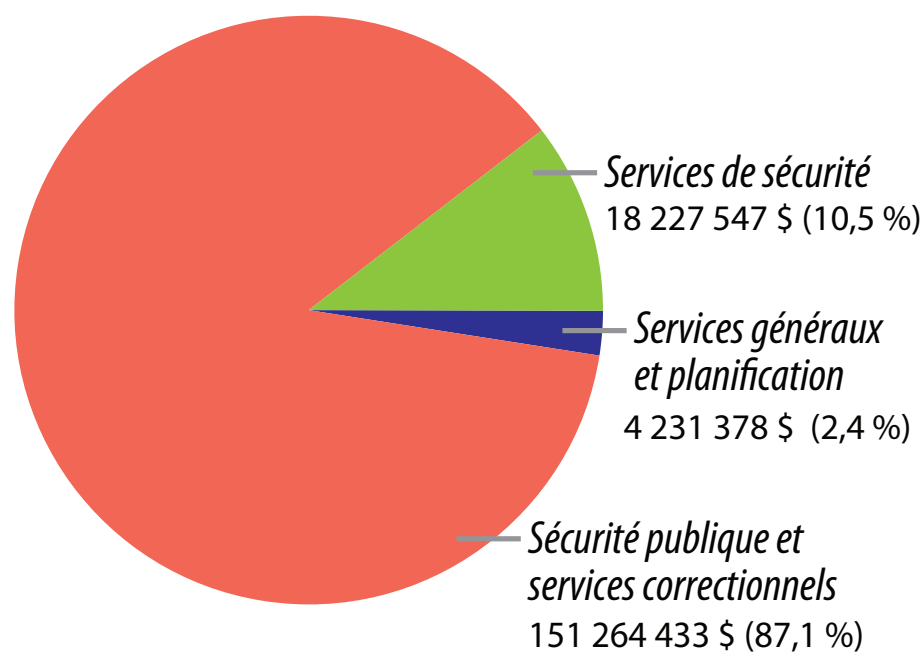


## Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par programme

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services généraux et planification	4 395 000	149 506	4 544 506	4 231 378	(313 128)
Sécurité publique et services correctionnels	123 894 000	5 312 948	129 206 948	151 264 433	22 057 485
Services de sécurité	17 179 000	-	17 179 000	18 227 547	1 048 547
<b>Total</b>	<b>145 468 000</b>	<b>5 462 454</b>	<b>150 930 454</b>	<b>173 723 358</b>	<b>22 792 904</b>

Le Ministère a dépassé son budget de 22 792 904 \$ en raison des réparations effectuées dans le cadre du programme d'aide financière en cas de catastrophe à la suite des inondations du printemps 2014 et de la tempête tropicale Arthur en juillet 2014, des pluies abondantes de décembre 2014, et en raison des coûts des services de police liés à la fusillade de Moncton.



## Tableau 3 : Recettes au compte ordinaire État de la situation par source

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

	Budget	Montants réels	Écarts (moins) plus
Autres taxes	2 400 000	3 044 100	644 100
Produits de placements	11 000	3 942	(7 058)
Licences et permis	122 181 000	125 241 205	3 060 205
Ventes de biens et services	22 903 000	22 853 271	(49 729)
Amendes et intérêts de pénalités	6 202 000	5 582 817	(619 183)
Recettes diverses	14 000	9 137	(4 863)
Subventions conditionnelles – Canada	5 254 000	19 753 022	14 499 022
Recouvrements des dépenses des années antérieures	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>158 965 000</b>	<b>176 487 494</b>	<b>17 522 494</b>

Le Ministère a dépassé son budget de 17 522 494 \$ en raison des fonds reçus du gouvernement fédéral dans le cadre de programmes d'aide financière en cas de catastrophe pour les inondations du printemps 2014, la tempête tropicale Arthur et les pluies abondantes de décembre 2014, et en raison de l'impact permanent de l'augmentation des droits d'immatriculation et de permis d'octobre 2012 ainsi que d'une augmentation du volume.

## Tableau 4 : Dépenses aux comptes à but spécial État de la situation par programme

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

	Aide aux services de police municipaux	Services aux victimes	Programme de réhabilitation des conducteurs	Code national de sécurité	Service d'urgence NB 911	Total
<b>Recettes</b>						
Budgétées	1 000 000	2 476 000	403 000	209 000	5 100 000	9 188 000
Montant réel	1 263 970	2 682 197	275 385	209 897	5 236 493	9 667 942
Écart (moins) plus	263 970	206 197	(127 615)	897	136 493	479 942
<b>Dépenses</b>						
Budgétées	1 585 000	2 626 000	403 000	209 000	7 700 000	12 523 000
Montant réel	1 248 257	2 477 087	261 860	209 897	7 156 695	11 353 796
Écart (moins) plus	(336 743)	(148 913)	(141 140)	897	(543 305)	(1 169 204)

## Tableau 5: Organisme de service spécial (Services d'inspection technique)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

	Budget rectifié	Montant réel	Écart (moins) plus
Solde d'ouverture	-	454 657	454 657
<b>Recettes</b>			
Licences et permis	5 420 000	5 582 695	162 695
Transfert interministériel pour les programmes de prévention des incendies	530 000	530 000	-
Intérêt	50 000	53 765	3 765
Recettes totales	6 000 000	6 166 460	166 460
<b>Dépenses</b>	6 000 000	6 292 805	292 805
<b>Excédent (déficit)</b>	-	(126 345)	(126 345)
<b>Solde de fermeture</b>	-	328 312	328 312

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation en personnel de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2014-2015 du ministère de la Sécurité publique.

Le ministère a annoncé 50 concours, soit 29 concours publics et 21 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"><li>• un degré élevé d'expertise et de formation,</li><li>• un degré élevé de compétences techniques,</li><li>• une reconnaissance à titre d'expert du domaine.</li></ul>	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	13
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	13
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	1

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée au sous-ministre du ministère de la Sécurité publique et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombudsman.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
41	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> , chapitre 21 des <i>Lois du Nouveau-Brunswick de 2014</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-21.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-21.pdf</a>	le 21 mai 2014	Modification apportée à la <i>Loi</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• permettre à ceux qui utilisent un appareil radio émetteur-récepteur et qui sont titulaires d'un certificat d'opérateur radio délivré en vertu de la <i>Loi sur la radiocommunication</i> de se servir de leur radio n'importe quand et non seulement dans certaines situations;</li> <li>• préciser qu'une personne conduit un véhicule à moteur même si le véhicule est arrêté dans la circulation ou à un feu rouge.</li> </ul>
68	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> , chapitre 44 des <i>Lois du Nouveau-Brunswick de 2014</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-44.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-44.pdf</a>	le 21 mai 2014	Modification apportée à la <i>Loi</i> et à plusieurs règlements : <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre à jour les normes concernant les casques et créer des normes pour les pneus de motocyclette;</li> <li>• proposer un programme de permis de conduire progressif pour les motocyclistes;</li> <li>• établir des normes et prévoir un régime de licences pour les écoles de conduite de motocyclette.</li> </ul>

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick 83-42</i> , le <i>Règlement général</i> , <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-83.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-83.pdf</a> <i>Règlement du Nouveau-Brunswick 83-185</i> , le <i>Règlement sur les inspections des véhicules</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-84.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-84.pdf</a> <i>Règlement du Nouveau-Brunswick 84-145</i> , <i>Arrêté d'inspection</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-85.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-85.pdf</a>	le 8 juill. 2014	Les modifications harmonisent la définition de camion agricole au sens de ces trois règlements, permettant ainsi aux agriculteurs de transporter les produits d'un autre agriculteur aux fins de production agricole.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick 83-42, le Règlement général - Loi sur les véhicules à moteur</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-91.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-91.pdf</a>	le 1 <sup>er</sup> août 2014	La modification met à jour les normes pour les casques de motocycliste et établit des normes pour les pneus de motocyclette.
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick 84-176, Règlement sur les gaz propane, naturels et à usage médical - Loi sur les chaudières et appareils à pression</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-95.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-95.pdf</a>	le 1 <sup>er</sup> oct. 2014	La modification à la <i>Loi</i> et au Règlement enlève l'exigence que les qualifications pour les classes de licences de gaz soient énoncées dans le Règlement et d'indiquer que les qualifications sont établies par le Bureau des examinateurs en matière de gaz comprimé et publiées sous une forme jugée appropriée par le Ministre.
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick 84-181, Code de sécurité des appareils élévateurs et des attractions mécaniques - Loi sur les ascenseurs et les monte-charge</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-147.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-147.pdf</a>	le 1 <sup>er</sup> oct. 2014	Le <i>Règlement du Nouveau-Brunswick 84-181</i> a été abrogé et remplacé par le <i>Règlement du Nouveau-Brunswick 2014-147</i> , le Code de sécurité des appareils élévateurs et des attractions mécaniques. Dans le cadre des modifications, le libellé de la norme A17.3-2008 de l'American Society of Mechanical Engineers (ASME), intitulée <i>Safety Code for Existing Elevators and Escalators</i> , est adopté, et les dispositions superflues rendues redondantes par l'adoption de ce Code sont supprimées.

Pour consulter toutes les lois et tous les règlements du ministère de la Sécurité publique, rendez-vous au : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=5>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

<b>Introduction</b>	Le ministère de la Sécurité publique a préparé un plan d'action qui comprend des mesures stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité du <i>plan du GNB sur les langues officielles</i> .
<b>Axe 1</b>	<p>Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province. Les activités suivantes ont été menées à bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement obligatoire du module iLearn (langue de service);</li> <li>• Case à cocher ajoutée dans l'évaluation de rendement de l'employé et le rapport de perfectionnement pour indiquer si les modules iLearn sont terminés;</li> <li>• Augmentation du taux d'achèvement du module iLearn, lequel est passé de 62 % en 2011 à 82 % en 2015;</li> <li>• Examen et mise à jour des profils linguistiques pour qu'il y ait un nombre acceptable d'employés bilingues dans chaque équipe.</li> </ul>
<b>Axe 2</b>	<p>Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail. Les activités suivantes ont été menées à bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement obligatoire du module iLearn (langue de travail);</li> <li>• Case à cocher ajoutée dans l'évaluation de rendement de l'employé et le rapport de perfectionnement pour indiquer si les modules iLearn sont terminés;</li> <li>• Augmentation du taux d'achèvement du module d'apprentissage en ligne, lequel est passé de 58 % en 2011 à 80 % en 2015;</li> <li>• Rappel à tous les gestionnaires qu'il existe des méthodes permettant de tenir compte de la dualité linguistique au Nouveau-Brunswick lors des réunions. Ce rappel a été ajouté sur la page des ressources pour les gestionnaires dans l'intranet du ministère (Guide pour mener des réunions bilingues avec efficacité).</li> </ul>
<b>Axe 3</b>	Les politiques en matière de langues officielles sont abordées dans le cadre de l'orientation en ligne et sur place à l'intention du personnel pour assurer leur promotion et veiller à ce qu'elles soient bien comprises.
<b>Axe 4</b>	<p>Veiller à ce que les employés de la Fonction publique connaissent et comprennent très bien la <i>Loi sur les langues officielles</i>, les politiques pertinentes, les règlements et les obligations du GNB en ce qui a trait aux langues officielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Ministère a rendu obligatoire l'examen de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans le cadre des rencontres d'évaluation du rendement de l'employé avec le gestionnaire.</li> </ul>
<b>Conclusion</b>	Deux plaintes ont été transmises au Ministère au sujet des langues officielles. Les employés sont plus conscients de leurs obligations en matière de langues officielles et le peu de plaintes reçues en témoigne.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Le Bureau du vérificateur général n'a formulé aucune recommandation à l'intention du ministère de la Sécurité publique au cours de la période visée par le rapport.

## Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de la Sécurité publique n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice financier 2014-2015.

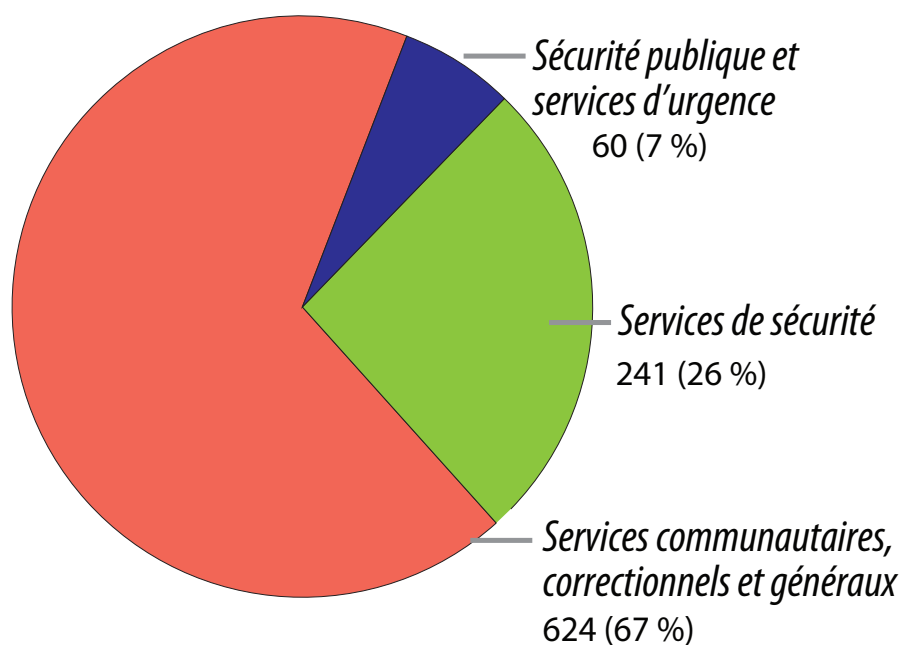


# Annexe A :

## Données relatives aux ressources humaines

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire *		
Type	2014-2015	2013-2014
Permanent	813	838
Temporaire	112	99
<b>TOTAL</b>	<b>925</b>	<b>937</b>

\* Ne comprend pas les employés occasionnels



# Annexe B : Renseignements statistiques

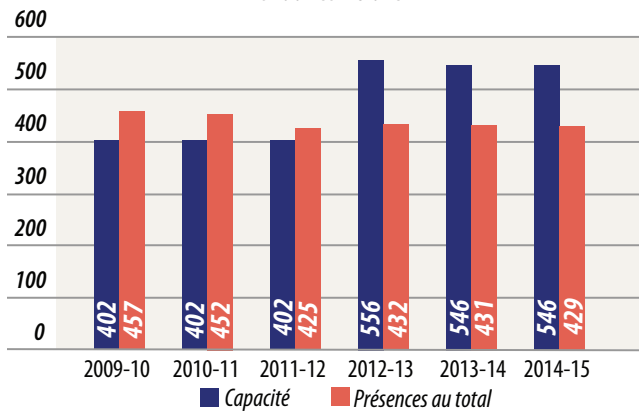
	2013-2014	2014-2015
<b>Services communautaires, correctionnels et généraux</b>		
Services communautaires		
<b>Services communautaires aux adultes</b>		
Rapports présenticiels demandés	2 027	2 075
Nombre d'admissions:		
Programme de mesures de rechange	563	595
Programme d'option-amende	216	124
Programme de travaux communautaires	246	234
Placés en probation	1 668	1 591
Peine avec sursis	488	501
Interventions auprès des contrevenants adultes dans le cadre de programmes	741	435
Volume de cas moyen par mois	2 263	2 291
<b>Services communautaires aux jeunes</b>		
Rapports présenticiels	440	346
Nombre d'admissions		
Programme de sanctions extrajudiciaires	372	368
Programme d'option-amende	3	1
Programme de travaux communautaires	128	93
Placés en probation	246	200
Programme de réadaptation intensive	28	22
Ordonnance différée de placement et de surveillance	71	45
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	32	34
Garde en milieu ouvert	27	59
Interventions auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de programmes	153	112
Volume moyen par mois		
Volume de cas moyen par mois	314	325
Nombre moyen mensuel de cas de garde en milieu ouvert	10	15
<b>Services aux victimes</b>		
Victimes ont été dirigées vers les Services aux victimes	3,923	3,890
Déclarations des victimes sur les répercussions du crime	1,115	883
Services de consultation à court terme	313	244
Services de consultation post-traumatique	403	410
Indemnisation des victimes d'actes criminels	674	693

**Services communautaires, correctionnels et généraux**

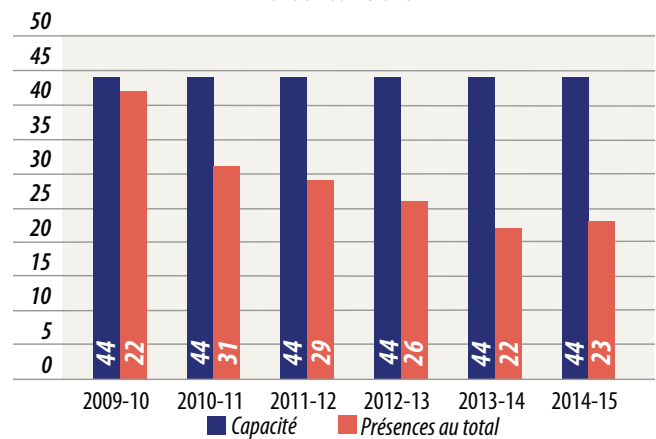
Services en établissement

Établissements correctionnels provinciaux pour adultes			
	Admissions sous garde de contrevenants adultes	3 458	3 375
	Peines de garde ont été ordonnées	1 817	1 847
	Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal	1 231	1 092
	Programme d'absence temporaire	115	96
	Centre résidentiel communautaire Island View	85	80
Services pour adolescents mis sous garde			
	Adolescents admis en milieu de garde fermé	288	329
	Détentions préventives	229	242
	Ordonnances de placement et de surveillance	47	46
Dénombrement quotidien moyen			
	Centre correctionnel régional de Saint John	120,0	124,0
	Centre correctionnel régional du Sud-Est	133,0	143,0
	Centre correctionnel régional de Dalhousie	73,8	64,5
	Centre correctionnel régional du Madawaska	70,0	63,0
	Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick	34,3	34,0
	Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick	21,9	22,7
		453,0	451,2

*Établissements provinciaux pour adultes  
Dénombrement quotidien moyen  
Tendance - 6 ans*



*Centre pour jeunes du N.-B.  
Dénombrement quotidien moyen  
Tendance - 6 ans*



		2013-2014	2014-2015
<b>Sécurité publique et des services d'urgence</b>			
<b>Organisation des mesures d'urgence</b>			
	Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU NB (sur 104 municipalités)	94	98
	Aide à la planification à des collectivités	73	73
	Exercices auxquels ont participé des collectivités des établissements l'industrie et des organismes privés	14	17
	Participants aux cours de formation en gestion des urgences	180	194
	Centre des opérations d'urgence de la province a été activé (événements importants)	1	11
	Propriétaires ont signalé des dommages	826	1,091
	Propriétaires ont présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	380	894
<b>Bureau du prévôt des incendies</b>			
	Incendies signalés	3 738	3 277
	Interventions non liées à des incendies	25 677	28 484
	Enquêtes menées sur des incendies	55	104
	Bâtiments inspectés		
	Par les assistants locaux	3 550	3 352
	Bâtiments inspectés par des assistants locaux	3 776	5 862
	Nombre total d'inspections	7 326	9 214
	Plans de bâtiment examinés	556	426
	Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	119	86
	Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	349	315
	Examens provinciaux des pompiers	1 545	1 870
	Pompiers volontaires	5 000	5 000
	Inspections d'urgence pendant les inondations du printemps par des inspecteurs régionaux en sécurité-incendie	109	600
<b>Bureau 911 du N.-B.</b>			
	Nombre d'appels au 911	170 731	178 683

		2013-2014	2014-2015
<b>Services de sécurité</b>			
Service des coroners	Année civile	2013	2014
	Enquêtes sur les morts subites et imprévues	1,534	1,531
<b>Sécurité des communautés et des voisinages</b>			
	Enquête sur les plaintes publiques	194	228
	Propriétés évacuées en raison d'activité illégale	66	122
	Les plaintes avec résolution communautaire	109	122
	Les enquêtes basées sur les activités illicites liées aux drogues	179	177

**Safety Services**

## Application des lois sur les véhicules utilitaires

	Vérifier la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – accusations	273	376
	Vérifier la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – avertissements	216	134
	Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	627 288	562 913
	Inspections effectuées	26 013	27 032
	Accusations portées	5 132	5 895
	Avertissements donnés	6 678	5 085
	Permis délivrés au nom du ministère des Transports et de l'Infrastructure (véhicules utilitaires de dimensions excédentaires)	324	90
	L'Opération Roadcheck – camions inspectés	314	224
	L'Opération freins pneumatiques – véhicules inspectés	90	82

## Code national de sécurité

	Transporteurs	268	155
--	---------------	-----	-----

## Inspection et application de la loi

	Inspections et enquêtes complétées		
	Alcool	6 961	8 010
	Loteries	2 314	2 632
	Vente de tabac aux mineurs	1 800	1 994
	Films et vidéos	242	172
	Brocanteurs	57	58
	Appareils de jeu	1 854	1 103
	Vérifications des appareils de jeu	122	107
	Détectives privés	44	30
	Endroits sans fumée	5 097	5 118
	Inspections des véhicules à moteur	1 981	1 788
	Taxe sur le tabac	501	506
	Inspections des opérations du casino	-	274
	Vérifications des opérations du casino	-	38

## Application des lois sur les véhicules hors route

	Véhicules hors route inspectés	18 340	20 455
	Nombre de citations	1 774	1 604
	Appels de service	5 527	5 670
	Kilomètres sur des sentiers	76 601	83 918
	Accusations portées	878	701
	Avertissements donnés	896	903
	Points de contrôle	3 094	3 171

**Safety Services**

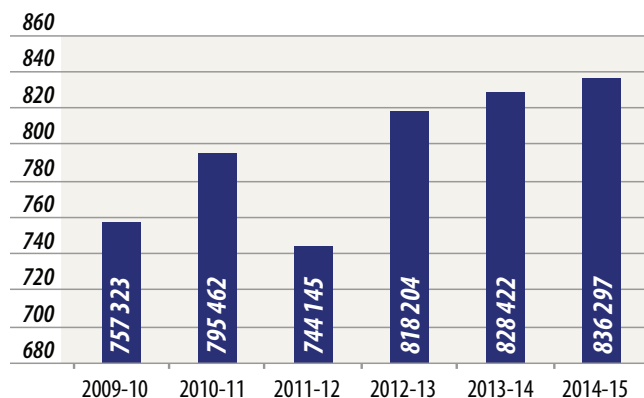
## Réglementation des jeux

Licences d'alcool	2 308	2 399
Permis d'alcool	1 504	1 489
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 088	1 134
Permis de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 198	1 135
Licences de distribution de films et de vidéos	661	579
Licences de détectives privés et de services de sécurité	1 860	1 628
Licences de brocanteurs	112	112
Licences de fabricants	34	37
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	370	474
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	236	225

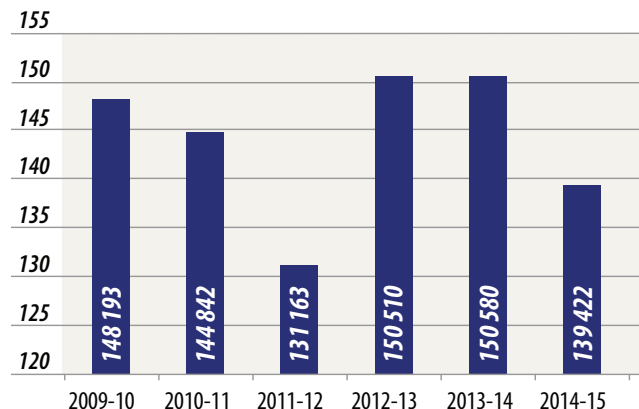
## Services des véhicules à moteur

Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	150 580	139 422
Immatriculation de véhicules à moteur	828 422	836 297
Concessionnaires garages et postes de vérification	2 402	2 350
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	10 188	6 391
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	59	26
Écoles de conduite (véhicules utilitaires)	6	6
Permis d'instructeur de conduite de véhicule de promenade	98	118
Permis d'instructeur de conduite de véhicule utilitaire	15	21
Écoles de conduite de motocyclette	-	4
Permis d'instructeur en conduite à motocyclette	-	86
Vérifications du Plan international d'immatriculation (PII) ont été effectuées	27	22

*Immatriculation de véhicules à moteur  
(milles)  
Tendance - 6 ans*



*Permis de conduire (octroi ou renouvellement)  
(milles)  
Tendance - 6 ans*



		2013-2014	2014-2015
<b>Safety Services</b>			
Le Bureau provincial des armes à feu			
	Champs de tir qui ont été inspectés	18	14
	Champs de tir qui respectaient la norme provinciale	9	10
	Champs de tir qui ont dû être réinspectés	9	4
	Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu	5 673	5 485
	Autorisations de transport	5 087	4 327
	Examen de transferts d'armes à feu	1 742	1 533
Services d'inspection technique			
	Inspections effectuées	27 348	27 312
	Plans examinés ou enregistrés	1 877	2 063
	Installation permis délivrés	16 788	16 415
	Licences délivrées ou renouvelées	13 840	13 242
	Permis d'exploitation	19 441	19 736
	Examens administrés	1 738	2 300

	2013	2014	Pourcentage de variation
<b>Statistiques sur la criminalité</b>			
Taux de criminalité	4 843	4 488	-7 %
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	39 %	39 %	0 %
Indice de gravité de la criminalité	60,3	55,9	-7 %
Taux de criminalité chez les adultes	1 298	1 212	-7 %
Taux de criminalité chez les jeunes	5 031	4 546	-10 %
Taux de crimes violents	1 243	1 164	-6 %
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	63 %	62 %	-1 %
Taux de crimes contre les biens	2 853	2 611	-8 %
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	23 %	22 %	-2 %
Taux de vol de véhicules à moteur	139	133	-5 %
Taux d'introduction par effraction	410	371	-10 %
Taux d'homicide	0,93	1,19	29 %
Taux d'agression sexuelle	61	57	-8 %
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	69 %	58 %	-17 %
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	4,9	3,2	-35 %
Taux de vols qualifiés	24	19	-18 %
Taux de conduite avec facultés affaiblies	249	227	-9 %

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Source : Tableau 252-0051 – Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, annuel. Statistique Canada

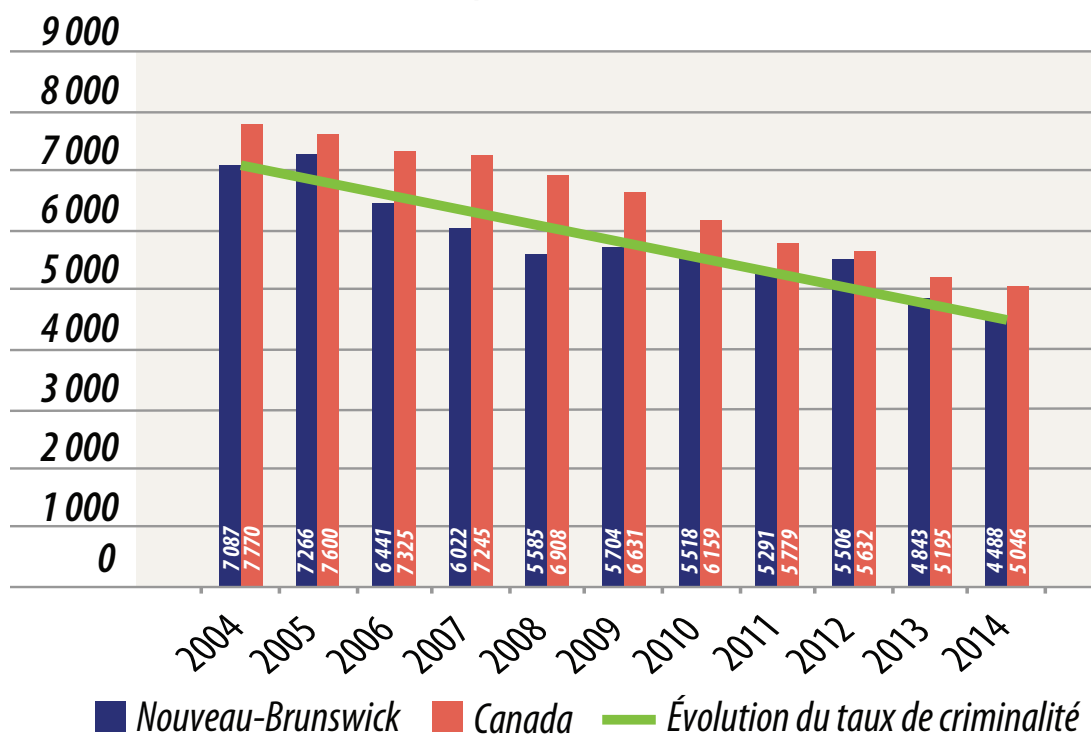


## Taux de criminalité

Rang du Nouveau-Brunswick : troisième plus bas au Canada

**Pourquoi cela a-t-il de l'importance?** Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'a la population à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et l'aménagement résidentiel.

### Taux de criminalité (par 100 000 habitants)



En 2014, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 4 488 par 100 000 habitants. On a observé une tendance à la baisse du taux de criminalité au Nouveau-Brunswick au cours des 10 dernières années. Cette tendance se poursuit. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le troisième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité. C'est pourquoi la stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick contient des indicateurs supplémentaires afin de mesurer avec une précision supérieure la criminalité à long terme, y compris la gravité des crimes, les crimes signalés par les victimes, la perception d'un crime par le public et les facteurs sous-jacents liés à un crime.

